



Compte-rendu de la séance du CONSEIL MUNICIPAL du Lundi 10 Avril 2017 – 18h30

Date de convocation : 06/04/2017

Appel et recensement des procurations :

L'an deux mille dix-sept, et le dix avril à 18h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Arles sur Tech, régulièrement convoqué le 06 avril, s'est réuni en salle des mariages, sous la Présidence de M. René BANTOURE, Maire (1), assisté de :

Etaient présents (17)

- Mme Marie Rose BOUISSET, M. Henri BONNAFOUS, M. Pierre BOUZAGE, Mme Yannique GRUEL, M. André XIFFRE, Mme Marguerite GAMMELIN, Adjoints,
- MM. Philippe CASSO, Pierre AZEMA, Jean –Louis DUCH-SOLE, David PLANAS, Sébastien RAYA, Henri SALA ; Mmes Jocelyne RIBUIGENT, Nicole WOLKONSKY, Catherine BARNEDES, PUJOLAR Maryline, M. Bruno QUINTA Conseillers Municipaux.

Etaient représentés (2)

- Mme Liliane BARBES donne procuration à Pierre BOUZAGE
- Sébastien RAYA donne procuration à Bruno QUINTA,

Etaient excusés (2)

- Mme Rebecca COX
- Mme Charlotte FRIGERIO

Observations

- Mme Edith DEVOS : démission Juillet 2016

Le quorum étant atteint, M. le Maire ouvre la séance

Rappel de l'ORDRE du JOUR :

1-	DA du n°	7 à 11
2-	Finances - Budget	Budget principal de la commune : - Adoption du Compte Administratif 2016 et du Compte de Gestion 2016 - Affectation du résultat 2016 - Vote des taux des impôts locaux pour 2017 - Vote du budget 2017
3-	Finances - Budget	Budget annexe - lotissement « Tres Vents »
4-	Finances	Attribution de subventions aux associations
5-	Finances	Taxe de séjour
6-	Finances	Redevance occupation du domaine public (RODP) : Instauration du principe de la redevance réglementée pour chantier(s) provisoire(s)
7-	Ressources humaines	Tableau des effectifs
8-	Foncier	Aliénation d'un bien communal
9-	Intercommunalité	Syndicat Départemental d'Energies et d'Electricité des PO (SYDEEL) Modifications statutaires - Changement de nom
10-	Affaires diverses	Motion du groupement départemental des personnels des services publics de santé pour la défense du secteur médico-social et des EHPAD
11-	Questions diverses	

► ADOPTION du PROCES VERBAL de la séance du 06 Mars 2017

M. le Maire (ou son représentant) fait procéder au vote du procès-verbal que l'ensemble du Conseil Municipal a reçu avec la convocation

UNANIMITE

► DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Mme Yannique GRUEL est désigné(e) secrétaire de séance.

I- Compte rendu des délégations du Maire :

Déc.2017 N°	Date	alinéa	Objet	Visa S/Préfect.
7	02/03/2017	2	Droits de place et marchés : Ville d'Arles sur Tech /M. ROUSSEAU - Mme GUILLAUME - Ets COLL Mme NOU - Les CHEVRIERS CATALANS - Abonnement annuel 2016 pour les commerçants présents sur le marché hebdomadaire - Arles sur Tech	08-mars
8	23/03/2017	5	Louage de choses Convention : Ville d'Arles sur Tech / Mme RABAT et M. MADUENO pour la mise à disposition d'un local situé aux Toiles du Vieux Moulin - mise à disposition à titre gracieux du 1er avril au 30 sept. 2017	30-mars
9	27/03/2017	4	Marchés Accords-cadres Devis DE003216 : Ville d'Arles sur Tech / Sud Traitement pour le traitement préventif et curatif anti-termites pour la maison 11 rue Saint Sauveur. Montant du devis : 1 740€ TTC (1 450€ HT)	30-mars
10	27/03/2017	4	Règlement des marchés Contrat de prestation : Ville d'Arles sur Tech / Philippe GEORGERENS pour la réalisation d'un concert "Duo Cordes à Cordes" le vendredi 21 avril à la salle de la Crypte - montant de la prestation 1 200€ TTC	30-mars
11	27/03/2017	2	Occupation du domaine public convention d'occupation temporaire - Ville d'Arles sur Tech / Sté ECOTEXTILE pour l'implantation sur le domaine public des conteneurs destinés à la récupération des textiles - redevance annuelle forfaitaire de un (1) euro	30-mars

Finances

2- Budget principal de la commune (M. le Maire – H. Bonnafous):

a) Adoption du compte administratif 2016

→ Le Conseil Municipal, à l'unanimité, réuni sous la présidence de Monsieur André XIFFRE, 1^{er} Adjoint au Maire, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2016 dressé par Monsieur René BANTOURE, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, et les décisions modificatives de l'exercice considéré ; (M. le Maire s'est retiré de la salle au moment du vote).

- ▶ donne acte de la présentation faite du compte administratif,
- ▶ Constate, que pour la **comptabilité** du Budget principal de la Commune, les identités de valeurs avec les indications des comptes de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- ▶ Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- ▶ Arrête les résultats définitifs en concordance avec les éléments chiffrés du Compte de Gestion.

	Fonctionnement	Investissement	Restes à Réaliser
Dépenses 2016	2 926 751,73 €	893 626,01 €	162 134,00 €
Recettes 2016	3 170 122,79 €	894 289,41 €	151 250,00 €
Résultat : Excédent au 31.12.2016	243 371,06 €	663,40 €	-10 884,00 €
		- 10 220,60 €	

Délibération n°9 / 2017

UNANIMITE

b) Adoption du compte de gestion 2016

→ Le Conseil Municipal
▶ PREND ACTE que le Compte de Gestion de la Commune est en concordance avec le Compte Administratif 2016.

Délibération n°10 / 2017

UNANIMITE

c) Affectation du résultat 2016

Vu le Compte Administratif de la commune 2016 adopté ce jour par le Conseil Municipal et faisant apparaître les résultats suivants :

	Fonctionnement
Dépenses 2016	2 926 751.73 €
Recettes 2016	3 091 011.96 €
Résultat au 31.12.2016	164 260.23 €
Excédent antérieur reporté	79 110.83 €
Résultat au 31.12.2016 : Excédent	243 371.06 €

→ Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu le **compte administratif de l'exercice 2016**, ce jour

- Statuant sur l'affectation du **résultat d'exploitation de l'exercice 2016**
- Constatant que le Compte Administratif présente un excédent d'exploitation,

► **DECIDE** d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

POUR MEMOIRE : Excédent d'exploitation antérieur reporté	79 110.83 €	
RESULTAT DE L'EXERCICE :	164 260.23 €	
EXCEDENT au 31.12.2016	243 371.06 €	
Affectation obligatoire : à l'exécution du virement à la section d'investissement	10 220.60 €	rec. INVEST.
Solde disponible : affecté comme suit : affectation complémentaire en réserves	184 505.43 €	rec. INVEST.
Affectation à l'excédent reporté (report)	48 645.03 €	rec. FONCT.

► **AUTORISE** le Maire, ou son représentant, à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération et à signer tous les documents y afférents.

Délibération n°11 / 2017

UNANIMITE

d) Vote du taux des impôts locaux pour 2017

Pour compenser la perte des dotations depuis plusieurs années, le Maire propose d'augmenter le taux de la taxe d'habitation

→ Le Conseil Municipal, à la majorité des membres présents :

► DECIDE de voter les taux d'imposition pour l'année 2017

- Taxe d'habitation : 16.00 %
- Taxe foncière (bâti) : 22.55 %
- Taxe foncière (non bâti) : 61.65 %

Délibération n°12 / 2017

A la Majorité : contre : P. Bouzage, L. Barbes, S. Raya

e) Vote du budget 2017

Présentation du budget primitif par Henri BONNAFOUS.

→ Le conseil municipal, après échange de vues, à l'unanimité des membres présents,

► ADOPTE le budget 2017 de la commune, , équilibré en Dépenses et en Recettes :

	<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>
Fonctionnement	3 082 515,42 €	3 082 515,42 €
Investissement	2 219 957.39 €	2 219 957.39 €

Ce budget est principalement marqué par les caractéristiques suivantes :

- Augmentation de la taxe d'habitation de 13,72 à 16 %
- Maîtrise des dépenses courantes de fonctionnement.
- Programme d'investissement maîtrisé.

Délibération n°13 / 2017

UNANIMITE

3- Vote du BUDGET ANNEXE – lotissement « Tres vents » (M. le Maire – H. Bonnafous):

f) Adoption du compte administratif 2016 du budget annexe « Tres Vents »

→ **Le Conseil Municipal, à l'unanimité**, réuni sous la présidence de **Monsieur André XIFFRE**, 1^{er} Adjoint au Maire, délibérant sur le compte administratif de **l'exercice 2016** dressé par Monsieur René BANTOURE, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif du **budget annexe lotissement « Tres Vents »**, et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

M. le Maire s'est retiré de la salle lors du vote

- donne acte de la présentation faite du compte administratif,
- Constate, que pour la **comptabilité du budget annexe lotissement « Tres Vents »**,

les identités de valeurs avec les indications des comptes de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- Arrête les résultats définitifs en concordance avec les éléments chiffrés du Compte de Gestion.

	<u>Fonctionnement</u>	<u>Investissement</u>	<u>Restes à Réaliser</u>
Dépenses 2016	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Recettes 2016	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Résultat au 31.12.2016	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Affectation à l'excédent reporté (report)_(cpté 002)	0.00 €		0.00 €

- ▶ **AUTORISE** le Maire, ou son représentant, à prendre toutes les mesures

Délibération n°14 / 2017

UNANIMITE

g) Adoption du Compte de Gestion 2016 du budget annexe « Tres Vents »

→ Le Conseil Municipal

- ▶ **PREND ACTE** que le Compte de Gestion du budget annexe « Tres Vents » est en concordance avec le Compte Administratif du budget annexe « Tres Vents » 2016

Délibération n°15 / 2017

UNANIMITE

h) Vote du budget 2017 du budget annexe « Tres Vents »

→ Le Conseil Municipal

- ▶ **ADOpte** le budget annexe « Tres Vents » 2017, équilibré en Dépenses et en Recettes :

	<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>
Fonctionnement	2 650 137.00 €	2 650 137.00 €
Investissement	1 352 706.00 €	1 352 706.00 €

Délibération n°16 / 2017

UNANIMITE

4- Attribution de subventions (M. le Maire – H. Bonnafous):

→ Le Conseil Municipal

- ▶ **DECIDE** d'octroyer une subvention aux associations suivantes :

	<u>Total</u>	<u>30 000 €</u>
COMITE FETES - avance		10 000 €
OFFICE TOURISME (OTSI) - avance		10 000 €
OFFICE TOURISME (OTSI) - 2°acompte		10 000 €

[réf. délib. p°avance subv. avt vote du budget](#)

dél. 30.01.2017

dél. 30.01.2017

	<u>Total</u>	<u>5 960 €</u>
A.C. CHASSEURS (aide au débroussaillage)		1 000 €
Balade culturelle et gourmande en PPM (Les Amis d'Alain Marinaro)		500 €
Carte Blanche en Haut Vallespir (film Wéber)		1 000 €
ECOLE PRIMAIRE (classe de neige)		2 860 €
VTT Haut Vallespir		600 €

dél. 06.03.2017

dél. 30.01.2017

dél. 06.03.2017

Délibération n°17 / 2017

UNANIMITE

5- Taxe de Séjour (M. Le Maire)

Vu l'élargissement de la période touristique,

→ Le Conseil Municipal

- ▶ **DECIDE** d'élargir la période d'application de la taxe de séjour et de la mettre en œuvre tout au long de l'année du 1er janvier au 31 décembre.

Délibération n°18 / 2017

UNANIMITE

6- RODP – Instauration du principe de la redevance règlementée pour chantier(s) provisoire(s) (M. Le Maire)

Vu les délibérations du

- 27 mai 2008 : redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages de distribution de gaz
- 25 août 2009 : instauration de la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages de transport et de distribution d'électricité
- 12 juillet 2016 : Redevance d'occupation provisoire du domaine public – chantiers de travaux sur les ouvrages des réseaux publics de distribution de gaz.

M. le Maire rappelle le décret n°2015-334 du 25 mars 2015 fixant le régime des redevances dues aux communes et aux départements pour l'occupation provisoire de leur domaine public par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité et de gaz et aux canalisations particulières d'énergie électrique et de gaz.

Dans l'hypothèse où ce type de chantier interviendrait ou que les conditions d'application du décret précité auraient été satisfaites en 2016 permettant d'escompter en 2017 une perception de la redevance, l'adoption de la présente délibération permettrait dès lors de procéder à la simple émission d'un titre de recettes.

- Le Conseil Municipal
- ▶ DECIDE D'INSTAURER la Redevance Occupation du Domaine Public pour les chantiers provisoires sur les réseaux de transports d'électricité.

[Délibération n°19 / 2017](#)

UNANIMITE

Ressources Humaines

7- Tableau des effectifs (M. Le Maire)

Le Maire expose :

- ↳ 1° Il convient de créer de nouveaux postes suite à des changements de grades
- ↳ 2° Dans le cadre de la mise en œuvre du PPCR (Parcours Professionnel Carrières et Rémunérations), il est nécessaire de régulariser le tableau des effectifs : changement de dénomination de certains grades

- Le Conseil Municipal
- ▶ DECIDE DE CREER
 - 2 postes : Agent Spécialisé Ecole Maternelle (ASEM) Principal 1° classe
 - 1 poste d'Adjoint Technique Principal 1° classe
 - ▶ MODIFIE le tableau des effectifs

[Délibération n°20 / 2017](#)

UNANIMITE

Foncier

8- Aliénation d'un bien communal (M. Le Maire)

- Le Conseil Municipal
- ▶ AUTORISE le Maire à aliéner la maison sise 2 la Place, au géant du restaurant « les Simiots » situé au rez de chaussée dudit bâtiment pour une valeur de 50 000 €
 - ▶ CHARGE l'Etude notariale SCP GARRIGUE-DENAMIEL (Résidence Le Tabellion à Arles-sur-Tech), d'établir l'acte correspond,

[Délibération n°21 / 2017](#)

UNANIMITE

Intercommunalité

9- SYDEEL66 – modifications statutaires – changement de nom

M. le Maire expose que le SYDEEL66 est adhérent au groupement des syndicats d'énergie sur le territoire de la grande région Occitanie. Cette entente entre les 13 syndicats a été entérinée lors de la signature de la convention du 02 décembre dernier par les treize présidents du Territoire d'Énergie Occitanie Pyrénées Méditerranée.

A ce titre, le SYDEEL propose une petite modification qui permettrait de marquer l'empreinte de notre département et ainsi de conserver et renforcer notre identité au sein de cette entente.

Nom actuel : « Syndicat Départemental d'Énergies et d'Électricité des Pyrénées-Orientales »

Nouvelle dénomination : « Syndicat Départemental d'Énergies et d'Électricité du Pays Catalan »

- Le Conseil Municipal
- ▶ APPROUVE dans toutes ses dispositions les nouveaux statuts du SYDEEL66

[Délibération n°22 / 2017](#)

UNANIMITE

Administration Générale

10- Motion du groupement départemental des personnels des services publics de santé pour la défense du secteur médico-social et des EHPAD

Vu la situation préoccupante dans les maisons de retraites qui sont confrontées, comme l'ensemble des établissements du secteur sanitaire à la politique d'austérité qui affecte directement les services publics.

Les informations portées à la connaissance du Comité National confirment le niveau de dégradation de la situation dans le secteur médico-social et plus particulièrement dans les EHPAD.

La baisse de près de 14 milliards d'euros sur 2015/2017, de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) que l'état verse aux collectivités amène de nombreux Conseils Départementaux à décider de faire des coupes franches dans les budgets, . Ils réduisent leurs interventions sur le champ des dépenses sociales qui englobent les frais de séjour et d'hébergement en établissement pour enfants, personnes âgées et personnes handicapées.

Dans la plupart des départements, les établissements accueillant des personnes âgées «sont logés à la même enseigne ».

Tout comme le Comité National, le Groupement Départemental des services publics et de santé condamne la diminution de la DGF pour 2017 au prétexte que les collectivités doivent participer aux efforts de la France pour maîtriser ses déficits et ses dépenses publiques.

A l'inverse, le Comité National et le Groupement Départemental des services publics et de santé revendiquent la fin de la baisse de la DGF. D'autant que les établissements s'attendent à une diminution des dotations soins versées sous l'égide de l'ARS, conséquence du plan triennal d'économies sur l'assurance maladie et de la baisse de l'ONDAM sanitaire et médico-social.

Face à cette situation de remise en cause permanente du Statut, des conventions collectives, de déréglementation des conditions de travail nous dénonçons les faits suivants dans nos EHPAD :

- Recrudescence des RPS (risques psycho-sociaux), accidents de travail, arrêts maladies
- Ratio d'encadrement insuffisant dans nos structures, pour rappel le Plan Solidarité Grand Age prévoyait un taux d'encadrement de « un pour un »
A ce jour, aucun établissement n'est en mesure d'appliquer le temps nécessaire à une prise en charge humaine et légitime de nos aînés, faute de moyens.
- Mode de calcul des indicateurs GMP (outil permettant d'évaluer le niveau de dépendance des résidents) et PATHOS (outil permettant d'évaluer les niveaux de soins nécessaires pour la prise en charge de la poly-pathologie des personnes âgées en établissement ou à domicile) ne sont pas la réalité du terrain, entraînant une maltraitante institutionnelle envers nos aînés et des conditions de travail que nous jugeons inacceptables
- Glissement de tâches IDE /A.S, A.S / A.S.H, pour pallier aux carences de nos effectifs et répondre aux besoins de nos aînés
- Nombre important d'emplois précaires entraînant des situations irrespectueuses envers le personnel, sans avoir la garantie du renouvellement de leur CDD
- Important problème dans la gestion et l'harmonisation des plannings, statut bafoué
- Groupement de coopération des moyens grandissants dans nos EHPAD ayant pour but la disparition du statut de la F.P.H au profit du privé

Nous nous inscrivons dans un mouvement social, régional et national pour dénoncer toutes ces pratiques.

- Le Conseil Municipal
 ► DECIDE DE SOUTENIR cette motion.

[Délibération n°23 / 2017](#)

UNANIMITE

La séance est levée à 20 h 30.

Le compte-rendu est affiché en
Mairie